

les faits saillants

economie@erable.ca
819 362-2333

PROGRAMME PACME (1/2)

Actions concertées pour le maintien en emploi



AIDE

Aide aux entreprises jusqu'à 100 000 \$ pour planifier vos programmes de formation. Ce programme peut être jumelé et complémentaire à toutes les autres mesures annoncées du gouvernement fédéral ou provincial pendant la période visée.

- 100 % des dépenses de 100 000 \$ ou moins
- 50 % des dépenses entre 100 000 \$ et 500 000 \$



100 000 \$

DÉPENSES ADMISSIBLES

Remboursement des salaires pouvant atteindre :

- 25 % de la masse salariale des travailleurs en formation (salaire maximal admissible de 25 \$/heure), si l'entreprise reçoit la subvention salariale d'urgence du Canada de 75 %;
- 90 % de la masse salariale des travailleurs en formation, si l'entreprise reçoit la subvention salariale temporaire du Canada de 10 %;
- 100 % des salaires des travailleurs en formation, si l'entreprise ne reçoit aucune subvention salariale du gouvernement fédéral.

25 %

90 %

100 %

Remboursement pouvant atteindre 100 % des dépenses de formation, des frais afférents et des frais liés aux activités de gestion des ressources humaines, selon les barèmes applicables (ex. : honoraires professionnels).

DURÉE DU PROGRAMME

- Les projets sont acceptés jusqu'au 30 septembre 2020 ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.
- Il est possible de faire une demande rétroactive au 15 mars 2020.

30 SEPTEMBRE

les faits saillants

economie@erable.ca
819 362-2333

PROGRAMME PACME (2/2)

Actions concertées pour le maintien en emploi



MARCHE À SUIVRE POUR FAIRE UNE DEMANDE :

- Ce programme est composé de deux volets : volet entreprises et volet collectifs

Attention! La procédure de demande est différente pour le volet entreprises et le volet promoteurs collectifs.

VOLET PROMOTEURS COLLECTIFS

Les promoteurs collectifs doivent transmettre leur demande à l'aide du formulaire de demande de subvention, par courriel, à l'adresse suivante :

partenaires@mtess.gouv.qc.ca

Trois formulaires à compléter disponibles sur le [site Web](#) (voir Faire une demande, au bas de la page) :

- Formulaire de demande
- Budget de la demande
- Liste de vérification de la demande

3 FORMULAIRES

VOLET ENTREPRISES

Les entreprises et les travailleurs autonomes doivent écrire à **pacme.demandes@mtess.gouv.qc.ca** en indiquant les infos suivantes :

1 COURRIEL

- Le nom du programme ainsi que le nom de leur région dans l'objet du courriel
- Le nom de l'entreprise et les coordonnées pour joindre la personne-ressource dans le corps du courriel

Note : Les travailleurs autonomes doivent avoir des employés pour être admissibles.

Deux personnes-ressources pour les demandes provenant de L'Érable :

- Julie Couture au 819 758-8241, poste 271 ou **Julie.Couture@servicesquebec.gouv.qc.ca**
- Danièle Marois au 819 758-8241, poste 227 ou **Daniele.Marois@servicesquebec.gouv.qc.ca**